

Comparatif des compétences professionnelles des enseignants en France et au Québec

Sylvie Crépy, Formiris, 27 avril 2007

Compétences professionnelles des maîtres. France.

*Cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres.
Arrêté du 19 décembre 2006 ; BO N° 1 du 4 janvier 2007*

Ces dix compétences sont déclinées en connaissances, capacités, attitudes.

1^{er} ensemble commun à tous :

1. agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
2. maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

2^{ème} ensemble centré sur le contexte de la classe

3. maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
4. concevoir et mettre en œuvre son enseignement
5. organiser le travail de la classe
6. prendre en compte la diversité des élèves
7. évaluer les élèves
8. maîtriser les technologies de l'information et de la communication

3^{ème} ensemble centré sur le rapport du professeur au contexte général

9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
10. Se former et innover

Les compétences professionnelles. Québec.

*La formation à l'enseignement, les orientations, les compétences professionnelles,
Ministère de l'Éducation, Québec, 2001,
http://www.meq.gouv.qc.ca/dftps/interieur/PDF/formation_ens.pdf*

Fondements

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Acte d'enseigner

3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Contexte social et scolaire

7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

Identité professionnelle

11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.